



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°422/2022

OBJET : Validation
PAEC 2023- 2027

Membres : 18

Présents votant : 7

Pouvoirs : 5

L'an deux mille vingt-deux, et le 19 octobre

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 13 octobre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du Syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Christophe MORGO, Conseiller départemental du canton de MEZE,
- Monsieur Michel VELLAS, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Patrick JAURES, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Danièle JOSEPH, déléguée suppléante de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS :

- Madame Audrey IMBERT, Conseillère départementale du canton de MEZE
- Monsieur Jean-Luc FALIP, Conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Vincent GAUDY, Conseiller départemental du canton de PEZENAS,
- Madame Sophie COSTEAU, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS
- Monsieur Sébastien VAISSADE délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS

Reçue en Préfecture et
rendue exécutoire le :

Depuis 2011, le Syndicat mixte est opérateur et animateur d'un projet agroenvironnemental et climatique sur son territoire. Ce dernier permet aux agriculteurs de contractualiser des mesures (MAEC) pour une durée de 5 ans et de recevoir un accompagnement technique et financier à la mise en place de pratiques agroenvironnementales. Un nouveau PAEC a été soumis le 30 septembre dernier et vaudra pour la période 2023 – 2027.

Affichée le :

En attendant la validation finale de la Commission Régionale Agro-environnementale et climatique qui se réunira fin 2022, j'ai l'honneur de soumettre au Comité Syndical le PAEC, que vous trouverez annexé au présent rapport. Une version complète comprenant également les annexes peut être téléchargée sur le site internet.

Le Comité Syndical,

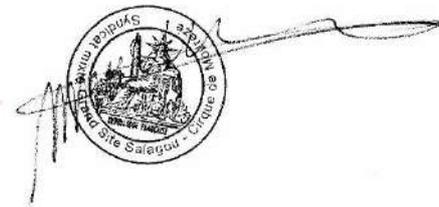
Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés,

APROUVE ce document.

Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault,
Le 19 octobre 2022

La Présidente



Marie PASSIEUX